

Sanction royale

lieu de remettre sur le tapis des événements d'il y a vingt ans que la plupart des gens veulent taire sinon oublier.

M. Nystrom: Monsieur le Président, la députée parlait de 1984 et d'exportations d'armes et d'autre matériel militaire aux pays du tiers monde. Je lui demande si oui ou non, il y a quelques années, alors qu'elle était députée à l'Assemblée législative de l'Ontario, elle a condamné le gouvernement libéral de 1980-1984 pour avoir accru les exportations de matériel militaire au Chili, à Taïwan, au Paraguay et à d'autres pays dont les gouvernements ne sont pas exactement démocratiques. Après tout, c'est un gouvernement libéral qui a accru nos exportations de matériel militaire vers le Chili. Je crois que la députée voudra prendre la parole pour déclarer que cela aussi était une erreur.

J'ai trouvé délectable qu'elle dise que vers la fin du gouvernement Trudeau, elle désapprouvait certaines des mesures qui ont été prises. Malheureusement, le gouvernement actuel donne dans les mêmes vices, notamment le favoritisme, l'établissement d'organismes dans les circonscriptions où c'est politiquement rentable, comme le déménagement d'une prison dans la circonscription du premier ministre, et toutes les annonces de dernière minute qui ne sont rien de plus que l'achat du vote des contribuables avec leur propre argent. Je pense qu'il s'agit là de tactiques des années 1930, et elles auraient dû mourir avec ces années-là. Je suis très heureux d'avoir vu la députée se lever et déclarer franchement qu'elle n'aimait guère ce qui se passait dans les derniers temps du gouvernement Trudeau, à la fin de la belle époque du libéralisme triomphant.

Au nom de l'esprit de suite, de la transparence, de l'honnêteté et de l'intégrité, pourrait-elle prendre la parole maintenant et condamner ses collègues libéraux qui ont exporté du matériel militaire au Chili, à Formose et dans de nombreux autres pays dont le gouvernement, selon nous, a une conduite répréhensible?

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais traiter d'événements plus récents. Je serai prête à les désavouer si le député est lui-même prêt à désavouer ses deux collègues qui se sont servis sans vergogne à l'assiette au beurre. Ian Deans, qui s'est servi à trois reprises, le socialiste de Hamilton Mountain, celui-là même qui a méprisé Brian Mulroney un jour et l'a chéri le lendemain après que celui-ci lui eut offert un job à 95 000 \$. Est-il prêt à le désavouer? Est-il prêt à condamner son collègue...

M. le vice-président: À l'ordre, je vous prie. Je pense que nous nous écartons des amendements du Sénat.

Mme Copps: Monsieur le Président, je suis disposée à envisager une réponse à la question du député concernant les armes, s'il est disposé à reconnaître que son ancien chef provincial en Ontario a fait une nette volte-face. À une certaine époque, l'honorable Stephen Lewis était complètement opposé au gouvernement fédéral et ne pouvait pas supporter ce qu'il faisait, jusqu'à ce que celui-ci lui offre un poste bien rémunéré à

New York. Il l'a accepté et pendant quatre ans a chanté les louanges du gouvernement, jusqu'au jour où, sur le point de quitter son emploi, il s'est remis à le conspuer.

Le député ne devrait pas chercher à nous faire la leçon à moi et à mes collègues du parti libéral au sujet de l'esprit d'humanité et de l'esprit de suite, car deux ou trois de ses collègues auraient bien eux-mêmes besoin de ces leçons, et je n'en accepterai pas davantage de sa part.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

SANCTION ROYALE

M. le vice-président: À l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Rideau Hall

le 30 septembre 1988

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Claire l'Heureux-Dubé, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 30 septembre 1988, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

le sous-secrétaire, Politiques et Programmes
Anthony P. Smith
L'honorable
le Président du Sénat
Ottawa

[Français]

M. le vice-président: Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la séance est donc suspendue jusqu'à l'appel de la Présidence.

(La séance est suspendue à 17 h 27.)

● (1810)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 h 06.

LA SANCTION ROYALE

[Français]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléante de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès d'elle dans la Chambre de l'honorable Sénat.